

République Française
Liberté – Egalité –
Fraternité



Département de la Marne
Canton EPERNAY 1
Commune de DIZY

ARRÊTÉ N° 1-2023/92

ARRÊTÉ
PORTANT CONCERT « CEDRIC CORDOIN »
LORS DE DIZY NOCT'ENBULES
VENDREDI 16 JUIN 2023
DE 18H30 A 22H30

Le Maire de Dizy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-2-22 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-5 et R.411-8 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et de l'Etat ;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995, d'organisation et de programmation relative à la sécurité, article 23 - 1° alinéa ;

Vu la demande de M. François Lourdelet, Adjoint au Maire de Dizy, en vue d'organiser un concert en plein-air sur la place du Vieux Château – 51530 Dizy, le vendredi 16 juin 2023 par Cédric Cordoin, lors de DIZY Noct'EnBulles, où en cas de mauvais temps à la salle des fêtes,

Considérant qu'il importe dans un but de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement rue du Vieux Château pendant le concert ;

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite à tous les véhicules, dès le n° 270 jusqu'au n° 247 rue du Vieux Château, le vendredi 16 juin 2023, de 18h30 à 22h30, et en cas de mauvais temps sera à la salle des fêtes 284 rue du Vieux Château – 51530 Dizy.

Article 2 : La mise en place de cette disposition sera assurée par les services techniques de Dizy.

Article 3 : Toutes infractions aux dispositions sera assurée constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'Aÿ-Champagne
- Cédric Cordoin.

Fait à DIZY, le 12 juin 2023



M. le Maire

Antoine CHIQUET